



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 74 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'homme :
application des instruments relatifs aux droits
de l'homme**

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution [46/122](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des activités du fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, notamment des recommandations concernant l'octroi de subventions à diverses organisations que le Conseil d'administration du fonds a adoptées à sa vingt-deuxième session, tenue à Genève du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017. Il fait également état d'autres recommandations adoptées par le Conseil.

* [A/73/150](#).



I. Introduction

A. Présentation du rapport

1. Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [46/122](#), portant création du fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. Il rend compte des recommandations adoptées par le Conseil d'administration du fonds à sa vingt-deuxième session, tenue à Genève du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017. Le 19 décembre 2017, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé ces recommandations au nom du Secrétaire général.

B. Mandat du fonds

2. Le fonds a été créé en application de la résolution [46/122](#) pour apporter une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Il est alimenté par des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'entités privées ou publiques et de particuliers.

C. Gestion du fonds et Conseil d'administration

3. Le Secrétaire général administre le fonds par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur l'avis d'un conseil d'administration et conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Conseil d'administration est composé de cinq personnes ayant l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme, notamment une bonne connaissance des questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage. Elles siègent à titre personnel et sont nommées par le Secrétaire général, compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable. Les membres actuels du Conseil sont Danwood Mzikenge Chirwa (Malawi), Renu Rajbhandari (Népal), Leonardo Sakamoto (Brésil), Georgina Vaz Cabral (France) et Nevena Vuckovic Sahovic (Serbie), qui a présidé le Conseil depuis sa vingtième session. Renu Rajbhandari assumera les fonctions de Présidente du Conseil d'administration pendant la période intersessions précédant la prochaine session du Conseil en 2018.

II. Gestion des subventions

A. Critères de recevabilité

5. Conformément au mandat du fonds énoncé dans la résolution [46/122](#) de l'Assemblée générale, les personnes qui bénéficient de son assistance sont celles dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Les critères de recevabilité des projets sont définis dans les lignes directrices encadrant le fonctionnement du fonds. Les propositions de projet doivent avoir pour objet la fourniture d'une assistance aux victimes des formes contemporaines d'esclavage et, le cas échéant, aux membres de leur famille. Comme indiqué dans les lignes directrices, les formes contemporaines d'esclavage visées par les projets subventionnés par le fonds sont : l'esclavage traditionnel, le servage,

la servitude, le travail forcé, la servitude pour dette, les pires formes de travail des enfants, les mariages forcés et précoces, la vente d'épouses et la transmission de veuves en héritage, la traite d'êtres humains et le trafic d'organes, l'esclavage sexuel, l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales et l'utilisation d'enfants dans des conflits armés.

6. Les subventions sont accordées en priorité aux projets d'organisations de la société civile qui visent à apporter une assistance directe aux victimes de formes contemporaines d'esclavage pour leur permettre de se réadapter, d'obtenir réparation, de s'autonomiser et de s'intégrer dans la société. Cette assistance peut être d'ordre médical, psychologique, social, juridique, humanitaire ou éducatif ou encore être dispensée sous la forme d'une formation technique ou spécialisée ou par d'autres moyens propres à favoriser l'indépendance économique des personnes concernées. On trouvera sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme¹ des précisions sur les types d'assistance fournis aux victimes dans le cadre de projets financés par le fonds ainsi que sur leur incidence sur les conditions de vie des bénéficiaires identifiés.

7. Au 1^{er} mars 2017, date butoir pour la présentation des demandes de subventions pour 2018, le fonds avait reçu 73 demandes. Après une évaluation préalable attentive de celles-ci par le secrétariat du fonds, 71 ont été déclarées recevables et ont été examinées par le Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session.

8. La date butoir pour la présentation des demandes de subvention au titre de projets pour 2019 était le 1^{er} mars 2018. Les demandes recevables seront examinées par le Conseil à sa vingt-troisième session. En 2019, la priorité continuera d'être donnée aux propositions de projet destinées à aider les femmes et les enfants victimes de l'esclavage dans le cadre de conflits et de crises humanitaires.

B. Contrôle et évaluation par le secrétariat du fonds

9. À sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration a été saisi de 71 demandes recevables de subventions au titre d'activités à mettre en œuvre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018. Avant la session, 43 de ces propositions de projet avaient fait l'objet d'une évaluation sur le terrain effectuée par le personnel du secrétariat du fonds, les bureaux de pays et les bureaux régionaux du HCR, les composantes droits de l'homme des missions de maintien de la paix et les membres du Conseil. Les missions de contrôle préalable et d'évaluation technique sur le terrain effectuées auprès des organisations candidates constituent une caractéristique essentielle du fonds. Elles offrent l'occasion de vérifier directement la situation des nouvelles organisations candidates, de suivre les activités que le fonds soutient depuis plusieurs années et de faire part des constatations aux organisations concernées. Pour des raisons d'efficacité-coût, les missions sur le terrain sont coordonnées par le HCR avec celles effectuées au nom du fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.

III. Situation financière du fonds

10. Malgré les efforts de collecte de fonds et de sensibilisation consentis par les membres du Conseil d'administration et le secrétariat du fonds, l'insuffisance des financements reste un problème. Depuis 2002, le fonds a reçu au total 8,5 millions de dollars de contributions des États Membres, ce qui représente un revenu annuel

¹ Voir www.ohchr.org/slaveryfund.

moyen de 500 000 dollars. Les contributions ont atteint un niveau record en 2009, avec un montant de 886 000 dollars. Le fonds aurait besoin, au minimum, de 2 millions de dollars de contributions par an pour s'acquitter pleinement de son mandat et répondre de manière adéquate aux besoins des victimes. Les contributions reçues en 2017 pour 2018 ne représentaient que 30 % de cette somme. Pour 2019, le fonds espère atteindre le maximum symbolique de 1 million de dollars de contributions, au vu des réactions positives reçues d'un nombre croissant de représentants d'États au sujet de ses opérations.

11. Le tableau ci-après récapitule les contributions et promesses de dons reçues en 2017.

Contributions et promesses de dons reçues en 2017

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de réception</i>
Afrique du Sud	6 327	30 mars 2017
Allemagne	229 888	28 juin et 29 novembre 2017
Arabie saoudite	75 000	26 mai 2017
Australie	152 887	20 décembre 2017
Espagne	41 273	30 octobre 2017
Inde	25 000	26 janvier 2017
Irlande	5 313	23 décembre 2017
Luxembourg	33 595	1 ^{er} mars et 24 octobre 2017
République de Corée	25 000	30 août 2017
Saint-Siège	2 500	22 décembre 2017
Turquie	10 000	12 septembre 2017
Total	606 785	

IV. Vingt-deuxième session du Conseil d'administration

12. La vingt-deuxième session du Conseil d'administration s'est tenue à Genève du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017. Durant la session, pour marquer la Journée internationale de l'abolition de l'esclavage le 1^{er} décembre 2017, le fonds a organisé une réunion d'experts sur l'importance de la réadaptation spécialisée pour permettre aux victimes de pratiques d'esclavage moderne de s'intégrer dans la société et mettre fin au cycle de maltraitance. Les experts, parmi lesquels figuraient d'anciennes victimes, ont mis en avant les expériences concrètes des organisations recevant des subventions du fonds dans le domaine de la réadaptation et souligné le rôle essentiel que celle-ci jouait dans l'autonomisation des victimes.

13. Par ailleurs, conformément au nouvel énoncé de mission du fonds, adopté le 26 novembre 2016 (A/71/272, par. 27), le Conseil a maintenu une étroite coordination avec d'autres intervenants s'occupant des formes contemporaines d'esclavage. Dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la cible 8.7 des objectifs de développement durable, le Conseil a tenu des échanges fructueux avec les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (en particulier la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, et le personnel du Haut-Commissariat qui épaula les titulaires de mandats sur la vente d'enfants et sur la traite d'êtres humains) ainsi qu'avec le secrétariat à Vienne du

fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises.

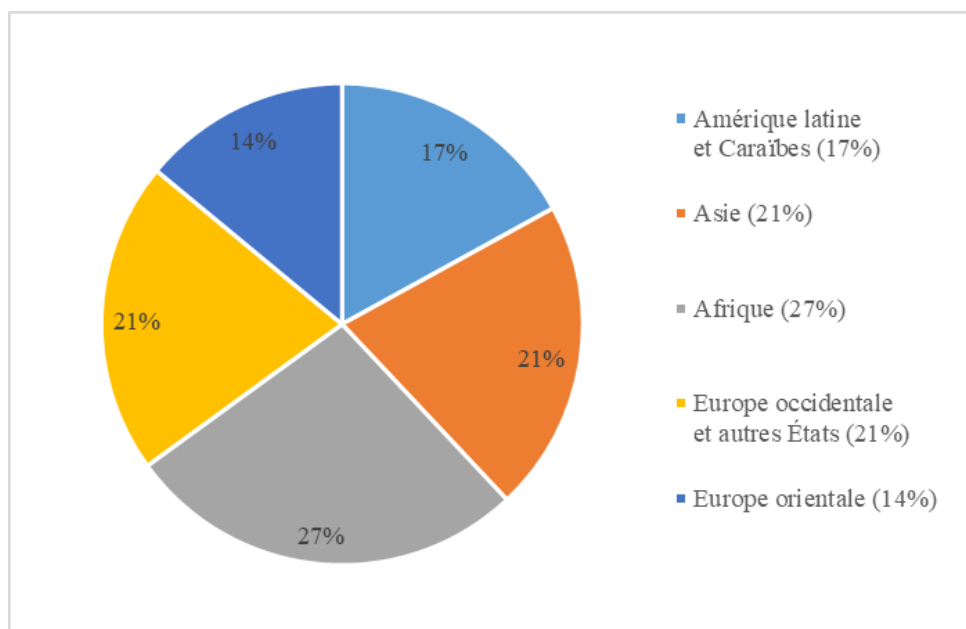
A. Recommandations concernant l'octroi de subventions

14. Suite à une évaluation approfondie par le secrétariat pendant l'intersessions des propositions de projet recevables, le Conseil d'administration a été saisi, à sa vingt-deuxième session, de 71 demandes de subventions au titre de projets visant à fournir une assistance aux victimes de formes contemporaines d'esclavage partout dans le monde, pour un montant total de 1,9 million de dollars. Il a décidé d'examiner en priorité les projets dont le financement avait été vivement recommandé par le secrétariat. Après une procédure de sélection fondée sur des critères à la fois géographiques et thématiques, il a recommandé l'approbation de 29 projets, pour un montant total de 503 500 dollars. Cette recommandation a été approuvée par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général le 19 décembre 2017. Cinq autres projets hautement performants – d'un montant total de 80 900 dollars – n'ont pas pu être financés en raison de l'insuffisance des ressources disponibles.

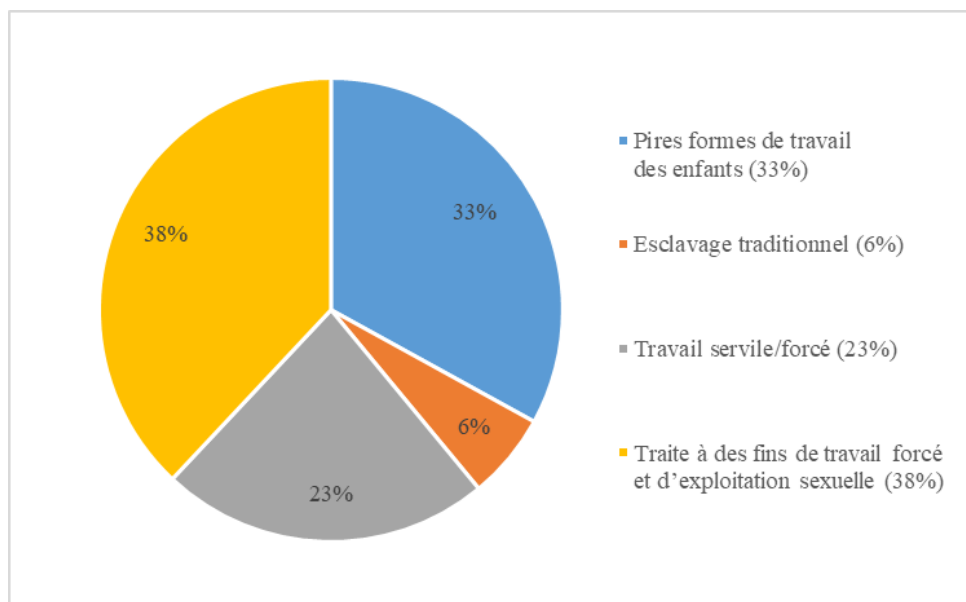
15. Grâce à ces 29 subventions, le fonds devrait venir en aide en 2018 à des organisations non gouvernementales actives dans 27 pays en soutenant 6 projets en Asie, 8 en Afrique, 4 en Europe orientale, 5 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 6 en Europe occidentale et dans d'autres États. Ces projets visent à offrir réparation et à fournir des services de réadaptation à plus de 10 000 personnes ayant été victimes de formes contemporaines d'esclavage, telles que les pires formes de travail des enfants, l'esclavage traditionnel, le travail servile ou forcé, l'exploitation sexuelle et la traite d'êtres humains aux fins de l'exploitation économique ou sexuelle. Par exemple, en 2018, le fonds établira un partenariat avec une organisation pour réaliser, dans la région de Sayaxché au Guatemala, un projet visant à fournir un appui social et juridique à 300 Mayas Kekchi victimes du travail forcé et des pratiques de l'industrie de l'huile de palme ayant entraîné la confiscation de leurs terres et la contamination de l'environnement. Une organisation au Nigéria mettra en œuvre un projet destiné à fournir une assistance humanitaire ainsi que des conseils et une aide sociale à de jeunes garçons expulsés et à de jeunes femmes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé en Europe. Une organisation népalaise fournira un appui social et juridique aux travailleurs forcés sans terre afin de leur permettre d'obtenir des papiers d'identité et de demander à bénéficier de programmes gouvernementaux. En Iraq, le fonds soutiendra à nouveau une organisation à Erbil qui fournit une assistance juridique aux victimes de l'esclavage sexuel et du travail forcé.

16. Les graphiques I et II présentent une ventilation, par région et par forme contemporaine d'esclavage, des 29 subventions approuvées pour 2018.

Graphique I
Subventions octroyées en 2018, par région



Graphique II
Subventions octroyées en 2018, par forme contemporaine d'esclavage



B. Recommandations stratégiques

17. À sa vingt-deuxième session, le Conseil a également examiné ses méthodes de travail afin de bien les adapter au nouvel énoncé de mission du fonds, adopté le 26 novembre 2015 (voir [A/72/229](#), par. 12). Il a recommandé en particulier qu'à partir de 2018, le montant des subventions annuelles se situe entre 15 000 dollars et 30 000 dollars. Il a aussi recommandé qu'un écart de deux cycles soit appliqué aux

propositions de projet qui avaient été évaluées et jugées irrecevables et qui n'avaient pas été recommandées par le secrétariat. Il a recommandé également un respect plus strict de la règle générale de l'application d'un écart d'un cycle aux projets qui avaient été subventionnés pendant cinq années consécutives. Le Conseil a en outre recommandé que soit organisée chaque année en commémoration de l'abolition de l'esclavage une manifestation publique, qui donne l'occasion de partager les connaissances et les meilleures pratiques dans le domaine de la réadaptation et de l'indemnisation des victimes de l'esclavage.

18. Par ailleurs, s'agissant de l'appel à des propositions de projet pour 2019, le Conseil a recommandé d'accorder la priorité à celles destinées à aider les femmes et les enfants victimes de l'esclavage dans le cadre de conflits et de crises humanitaires. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé toutes ces recommandations au nom du Secrétaire général le 19 décembre 2017.

C. Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage

Réunion d'experts sur la réadaptation des victimes de l'esclavage

19. À l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le 1^{er} décembre 2017, le fonds a organisé une réunion d'experts sur le thème de « la réadaptation des victimes de l'esclavage moderne », à laquelle ont participé Peggy Hicks, Directrice de Division des activités thématiques, des procédures spéciales et du droit au développement du HCR ; Renu Rajbhandari, experte médicale et membre du Conseil d'administration du fonds ; des bénéficiaires du fonds, dont Marcela Loaiza, ancienne victime d'esclavage sexuel et fondatrice de la Fundación Marcela Loaiza (Colombie) et Suamhirs Piraino-Guzman, victime d'esclavage sexuel dans son enfance et spécialiste de la santé comportementale à la Coalition to Abolish Slavery and Trafficking (États-Unis d'Amérique) ; Issa Kouyate, Président de la Maison de la Gare (Sénégal) ; et Eileen Walsh, psychologue clinicienne à la Helen Bamber Foundation (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Les organisations et centres de réadaptation susmentionnés sont tous des bénéficiaires actuels du fonds. Ont assisté à la réunion des représentants des États Membres, de la société civile, d'organismes des Nations Unies et du public en général. L'Allemagne, l'Australie et la République du Corée ont contribué financièrement à l'organisation de la réunion.

20. M^{me} Hicks a fait remarquer que, malgré l'interdiction absolue de ces pratiques en droit international depuis près d'un siècle, plus de 40 millions de personnes, y compris 10 millions d'enfants, continuaient aujourd'hui, selon les estimations, de vivre dans l'esclavage, privées de leurs droits, de leur dignité et de tout droit à la compassion, et que la torture persistait dans toutes les régions et dans de nombreux pays. Elle a souligné que l'abolition de l'esclavage exigeait une action concertée et globale, rappelant la cible 8.7 des objectifs de développement durable, en vertu de laquelle il est demandé expressément aux États Membres de « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin à toutes les formes de travail des enfants ». Pour conclure, M^{me} Hicks a mis l'accent sur l'insuffisance des ressources consacrées aux programmes de réadaptation des victimes de l'esclavage.

21. Les bénéficiaires ont rendu compte de façon directe et émouvante des activités qu'ils mènent, avec l'appui du fonds, pour venir en aide aux victimes de l'esclavage, notamment au moyen de divers programmes de réadaptation visant à favoriser l'autonomisation juridique, psychosociale et économique. Les interventions des

experts ont été suivies d'un débat public. Les poignants écrits et témoignages vidéo des victimes et des experts participant à la réunion sont disponibles sur le site Web du fonds.

V. Versement de contributions au fonds

22. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres entités publiques ou privées sont invités à contribuer au fonds. Les donateurs sont priés de faire figurer sur l'ordre de paiement la mention suivante : « for the slavery fund, account SH ». Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de procéder et sur le fonds, ils peuvent s'adresser au secrétariat du fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Organisation des Nations Unies
CH-1211 Genève 10
Suisse
Adresse électronique : slaveryfund@ohchr.org
Téléphone : +41 22 917 9376
Télécopie : +41 22 917 9017

VI. Conclusions et recommandations

23. **Le Conseil d'administration, agissant de concert avec le secrétariat, a multiplié les initiatives de sensibilisation pour améliorer la visibilité du fonds et renforcer la coordination avec les autres acteurs œuvrant à l'élimination de toutes les formes d'esclavage, dont les titulaires de mandat au titre de procédures spéciales et le fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.**

24. **Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres se sont engagés à combattre les inégalités et la discrimination et à ne laisser personne de côté. Or, les débats tenus lors de la réunion d'experts sur la réadaptation organisée par le Conseil d'administration du fonds à sa vingt-deuxième session ont mis clairement en évidence l'insuffisance des ressources consacrées aux programmes visant la réadaptation et l'autonomisation des victimes de l'esclavage.**

25. **Les États Membres et les autres parties prenantes, en particulier le secteur privé, sont instamment priés de contribuer au fonds, manifestant ainsi concrètement leur détermination à abolir l'esclavage et à réaliser la cible 8.7 des objectifs de développement durable. Afin de pouvoir répondre de façon plus satisfaisante aux demandes d'assistance qui lui sont adressées, le fonds aurait besoin de recevoir chaque année 1 million de dollars.**